

## 2025 – FLASH INFO CGT – CSE N°7

Chers collègues

CESI CGT vous propose une synthèse du CSE du 22 octobre et vous livre sa lecture des débats.

### Situation de l'emploi 3e trimestre 2025

L'effectif global est en hausse, et constitué majoritairement de CDI. CESI CGT estime que le nombre de sorties est préoccupant (141 à fin septembre dont 46 CDI). En effet, les entrées et sorties trop nombreuses sont synonymes de perte de temps, aussi bien pour les RH qui doivent recruter, que pour les collègues qui doivent former et intégrer les nouveaux. C'est aussi un indicateur inquiétant sur l'attractivité de notre entreprise et sur l'incapacité de la direction à garder nos talents.



### Information sur le rôle de référent handicap

La direction nous a présenté en détail le rôle du référent handicap. Néanmoins les élus constatent régulièrement que, même si les missions dévolues à ce référent sont bien identifiées, il n'en va pas de même de la charge supplémentaire associée. Ainsi, la mission de référent handicap ne génère aucune diminution des objectifs ni de rémunération supplémentaire. CESI CGT souhaiterait que cette mission, qui est maintenant devenue essentielle, fasse l'objet d'une véritable reconnaissance.

### Point CSSCT

Le calendrier des prochaines visites de sites a été défini et sera visible sur le site du CSE.

La CSSCT a fait état d'une problématique constatée sur **la région Sud-Ouest** et particulièrement sur **Bordeaux**, liée à plusieurs facteurs : importante charge de travail chronique, non-remplacements, réorganisation, économies budgétaires mal ou pas expliquées, périmètre flou entre ERP et AP, rétention d'informations de la part de la direction.

La direction a expliqué faire face à une concurrence accrue sur Bordeaux, et indique avoir mis en place un certain nombre d'actions dont quelques créations de postes et remplacements, ou encore l'organisation d'un comité de pilotage hebdomadaire rassemblant les managers, la direction régionale et les RH, un déménagement à venir en 2027.

De leur côté les salariés ne voient pas de changements et le climat n'est pas apaisé. La CSSCT sera vigilante et suivra l'évolution avec attention

## 2025 – FLASH INFO CGT – CSE N°7



La CSSCT a également fait un compte-rendu de **la visite du site de Nancy**. Globalement le site est propre et bien aménagé, les salariés semblent d'ailleurs plutôt satisfaits, même s'ils manquent un peu d'espaces de confidentialité. Néanmoins CESI CGT recommande fortement de créer un poste de chargé d'accueil, afin de soulager les assistantes pédagogiques qui assument actuellement cette mission ce qui n'est pas dans leur fiche de poste et qui vient en plus de leur charge habituelle.

### Récupération de temps lors des déplacements professionnels

Suite à des difficultés rencontrées par des salariés, les élus ont posé à nouveau la question de la récupération du temps de trajet et du temps consacré aux déplacements professionnels.

Le code du travail prévoit que le temps de déplacement professionnel est récupérable lorsqu'il dépasse le temps de trajet habituel (Art 3121-4 du CT).



Pour les salariés non cadres, il est donc normal de récupérer le temps de trajet, dès lors qu'il dépasse le temps habituel pour se rendre sur le campus de rattachement et qu'il allonge la journée de travail.

Le temps passé sur des salons en dehors des jours de travail habituels est quant à lui récupérable en demi-journées. CESI CGT réclame qu'il soit récupéré en heure.

La direction nous assure que les RH en région sont informés de ces modalités, et qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter en cas de difficultés.